

Procès-verbal de la treizième (13°) séance du conseil municipal tenue le 23 août 2021 à 20 h

327

Mairesse Greffière

Initiales

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 23 août 2021 à 20 h par voie de vidéoconférence, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Claude Dalpé, Mario Lemay et Normand Varin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général Me Nathalie Deschesnes, greffière

L'original de l'avis de convocation et de l'avis de notification sont déposés aux archives.

La séance débute à 20 h.

<u>21-455</u>

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

II est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1. OUVERTURE
 - 1.1 RÉFLEXION
- 21-455 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 2. ADMINISTRATION
- 3. SERVICE DES FINANCES
- 4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
- 5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES
- 21-456 5.1 ANNULATION DU REJET DES SOUMISSIONS ET ADJUDICATION TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'ÉGOUTS, D'AQUEDUC ET DE FONDATION DE RUE RUE DENISE-COLLETTE PROJET SI-21-201
- 21-457 5.2 PROVISION GESTION DU PROJET CONCERNANT LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'ÉGOUTS, D'AQUEDUC ET DE FONDATION DE RUE SUR LA RUE DENISE-COLLETTE PROJET SI-21-201
- 6. SERVICE DE L'URBANISME
- 7. SERVICE DES LOISIRS
- 8. RÈGLEMENTS
- 9. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC



Procès-verbal de la treizième (13^e) séance du conseil municipal tenue le 23 août 2021 à 20 h

328

Mairesse Greffière

Initiales

10. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC

- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- **12. LEVÉE DE LA SÉANCE** 21-458 12.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>21-456</u>

ANNULATION DU REJET DES SOUMISSIONS ET ADJUDICATION – TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'ÉGOUTS, D'AQUEDUC ET DE FONDATION DE RUE – RUE DENISE-COLLETTE – PROJET SI-21-201

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions publique concernant des travaux d'infrastructures d'égouts, d'aqueduc et de fondation de rue sur la rue Denise-Collette (boucle G3), projet SI-21-201;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 8 juin 2021 conformément à la loi;

ATTENDU QUE sept (7) soumissions ont été déposées;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie, à la demande du promoteur de ce projet, 9380-7006 Québec inc. (Pilon/Prével) qui indiquait alors ne pas vouloir réaliser son projet, a rejeté à toutes fins que de droit, toutes les soumissions déposées pour ces travaux d'infrastructures, projet SI-21-201, par la résolution 21-427 adoptée lors de la séance du conseil municipal tenue le 16 août 2021;

ATTENDU QUE le promoteur 9380-7006 Québec inc. (Pilon/Prével), le 18 août 2021, s'est ravisé et a informé la Ville qu'il était en mesure de procéder à ces travaux d'infrastructures;

ATTENDU QUE la période de validité des soumissions est de 90 jours à compter de la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 6 septembre 2021, ce qui permet toujours d'accorder un contrat pour le prix soumis;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs ;

II est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

DE rescinder la résolution 21-427 adoptée lors de la séance du conseil municipal tenue le 16 août 2021 et de la remplacer par la présente;

D'adjuger le contrat numéro SI-21-201 concernant les travaux d'infrastructures d'égouts, d'aqueduc et de fondation de rue sur la rue Denise-Collette (boucle G3), conjointement avec le promoteur 9380-7006 Québec inc. (Pilon/Prével), au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise 175784 Canada inc. (Bricon), située au 585, rue Sagard, Saint-Bruno-de-Montarville, Québec, J3V 6C1, conformément aux documents de la soumission déposée le 8 juin 2021, pour un montant de 595 239,74 \$, toutes taxes comprises, le tout conditionnellement au dépôt, au plus tard le 3 septembre 2021, des sommes et garanties financières exigibles par la Ville de Sainte-Julie, ainsi qu'à la réception des approbations requises;



Procès-verbal de la treizième (13^e) séance du conseil municipal tenue le 23 août 2021 à 20 h

329

Mairesse Greffière

Initiales

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie et 9380-7006 Québec inc. (Pilon/Prével), le tout selon les modalités prévues au devis, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire;

De répartir les coûts relatifs à ces travaux conformément au protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie et 9380-7006 Québec inc. (Pilon/Prével).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-457

PROVISION – GESTION DU PROJET CONCERNANT LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'ÉGOUTS, D'AQUEDUC ET DE FONDATION DE RUE SUR LA RUE DENISE-COLLETTE – PROJET SI-21-201

ATTENDU l'adjudication du contrat concernant les travaux d'infrastructures d'égouts, d'aqueduc et de fondation de rue sur la rue Denise-Collette, dans le cadre du projet SI-21-201, conjointement avec le promoteur 9380-7006 Québec inc. (Pilon/Prével), à l'entreprise 175784 Canada inc. (Bricon), pour une somme de 595 239,74 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

II est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 10 % pour des travaux imprévus, représentant une somme de 59 523,97 \$, portant la dépense autorisée à 654 763,71 \$;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation du directeur général avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que le directeur général informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-458

LEVÉE DE LA SÉANCE

II est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

QUE la séance soit et est levée à 20 h 06.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Suzanne Roy,
Mairesse
Nathalie Deschesnes,
Greffière